

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1268
N/REF : 4/05/2025 0H08 C:001020 I:08011
V/REF : Contrat N°001268 du 26/12/1990

SDC '77 Cours du Docteur Long'
C/O REGIE CHOMETTE
1-3-5, COURS RICHARD VITTON
B.P. 3025
69394 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 1550
IMMEUBLE : LE 77 DOCTEUR LONG
77 COURS DU DOCTEUR LONG
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES
MOTIF : REDEVANCE BISANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr F. CHOMETTE

ENTRETIEN RESEAUX
L.T.C. procedera aux operations suivantes :
- Une fois tous les deux ans : curage de 39,50m de
reseaux eaux usees - eaux vannes - 5 tabourets

FACTURATION
la redevance sera facturée tous les deux ans et payable 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2023

Prix de base du contrat : 390,62

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 04/2023 Valeur : 134,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	CURAGE RESEAUX E.U. - E.V.	2 ANS	508,58	508,58



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050020

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	508,58
T.V.A. a 10,00%	50,85
TOTAL T.T.C.En EURO	559,43

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.